

Lettre d'information DJEPVA #16

n°16 / Oct. Nov. 2019 - Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Edito

A retenir



D'ici 2022, un guichet unique dans une Maison ou un Bus labellisés **France Services**, permettra d'accéder à différents services publics (CAF, CNAM, MSA, Pôle Emploi, La Poste...). En complémentarité avec les Maisons de services au public, 300 premiers points France Services seront créés en janvier 2020.



Depuis juin 2019, le **Pass Culture** est expérimenté dans 14 départements. Il pourrait être étendu à toute la France en janvier 2022. Il liste l'offre culturelle disponible, simplifie les modalités d'accès avec un crédit de 500 euros aux jeunes de 18 ans. Une application mobile géolocalisée et gratuite permet de découvrir et accéder à cette offre.



Le 20 septembre 2019, lors du congrès de l'Association des maires ruraux, le Premier ministre a présenté les mesures du plan pour les territoires ruraux du

Gouvernement. Une série de mesures devra permettre d'accompagner la jeunesse et soutenir la vie associative dans les territoires ruraux. [Voir focus p.12](#)



Les **contrats de plan État-région** qui couvriront la période 2021-2027 sont en cours de préparation. Le ministère de

l'Éducation nationale et de la Jeunesse souhaite proposer aux Régions de contractualiser sur des thématiques relevant de la jeunesse et des associations de jeunesse. [En savoir plus](#)

Le contexte actuel de transformation publique conduit, selon un calendrier aligné, nos administrations, nationale et territoriales, à opérer des réorganisations majeures qui doivent être effectives en juin 2020. Au niveau national, la mission de préfiguration du Service national universel a été arrimée à la DJEPVA qui se voit confier le pilotage et la mise en œuvre du SNU ; elle assurera sa montée en charge dans le cadre d'une direction renouvelée. Les préfigurateurs des nouvelles directions régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), récemment désignés, sont chargés de proposer des scénarios d'organisation pour ces nouvelles entités qui contribueront à la mise en œuvre du SNU. Nos politiques publiques poursuivent leur déploiement comme l'indique l'actualité du réseau JEPVA présentée dans cette Lettre d'Information. La jeunesse et la vie associative sont notamment au cœur des orientations en matière de ruralité ; cette Lettre y consacre son focus. Les travaux de la nouvelle Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche à qui cette Lettre donne la parole, témoignent quant à eux d'un véritable ancrage de nos sujets au sein de l'Éducation nationale.

Jean-Benoît Dujol,
délégué interministériel à la jeunesse,
directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire
et de la vie associative

SOMMAIRE

Edito.....	p.1
Actualités JEPVA.....	p.2
Focus	
La jeunesse et la vie associative, un axe fort des orientations en matière de ruralité.....	p.13
La parole à	
Caroline Pascal et Fabienne Bourdais, Inspectrices générales de l'éducation, du sport et de la recherche.....	p.14
Ressources utiles.....	p.15

Vers un déploiement national du Service national universel



premier semestre de cette année pour le lancement de la préfiguration SNU.

Au niveau régional, l'[instruction interministérielle du 30 octobre 2019](#) précise les conditions et modalités du déploiement du dispositif en 2020-2021.

Actualités JEPVA

Avec l'arrimage de la mission du Service national universel au sein de la DJEPVA, celle-ci se voit missionnée sur le SNU.

Elle en concevra le cadre réglementaire, et en assurera le pilotage et la coordination. Ce rapprochement doit permettre de renforcer les liens de travail qui ont commencé à se tisser au

Vie associative

Les délégués régionaux et départementaux à la vie associative réunis à Paris

Les DRVA et DDVA ont participé à une rencontre nationale, le 15 octobre 2019 à l'École nationale d'administration à Paris. Ouverte par Jean-Benoît Dujol, DIJ-DJEPVA, cette rencontre annuelle a porté sur les sujets qui se situent au cœur des missions des délégués à la vie associative en faisant le lien avec la nouvelle organisation territoriale prévue pour le mois de juin 2020. Après un point sur l'avancée de la réforme du dispositif local d'accompagnement réalisé par le ministère de la transition écologique et solidaire et la caisse des dépôts et consignations, les participants ont pu échanger sur leurs pratiques à l'occasion de cinq ateliers :

Numérique : comment accompagner vers la transition ?

Groupements d'employeurs : quelles mises en œuvre sur les territoires ?

Points d'appui à la Vie Associative et CRIB: articulations et modalités d'accompagnement

La philanthropie : pratiques et évolutions

La mise en place d'une charte des engagements réciproques

Retour sur le Forum national des associations et des fondations



Conçu comme un lieu de réflexion, ce forum national permet aux acteurs du secteur associatif d'échanger, de s'informer et de

se former aussi bien sur des problématiques de financement, de gestion, de développement, de communication que de transition digitale. Le ministère chargé de la vie associative était présent tout au long de la journée du 16 octobre pour présenter les ressources et guides pratiques sur la constitution et le fonctionnement d'une association, et informer sur les politiques publiques en faveur du développement de la vie associative.

Gabriel Attal, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale et de la jeunesse est intervenu en clôture de la conférence plénière Quel rôle économique pour les associations & fondations aujourd'hui, et demain ?.

La DJEPVA a, pour sa part, organisé l'atelier "Comment remplir efficacement le formulaire unique de demande de subvention ?" et la conférence "Quand évaluation rime avec association".

Les rencontres territoriales de la vie associative du CNFPT se sont tenues le 1er octobre 2019



Le rendez-vous des professionnels de la vie associative proposé par le CNFPT réunit, chaque année, directeurs/directrices et cadres chargés de la démocratie locale, de la politique de la ville, de la citoyenneté, des relations avec les associations, du sport, de la culture, de l'éducation, des référents « Service civique », ayant tous des missions de conseil ou d'accompagnement à la vie associative.

Le directeur, Jean-Benoît Dujol, a ouvert ces rencontres 2019 à l'occasion d'une première conférence sur la stratégie gouvernementale. Il a fait un tour d'horizon des premières mesures concrètes mises en œuvre et en cours de discussion au Parlement. La correspondante de la DJEPVA au département du conseil juridique de l'Association des Maires de France a ensuite évoqué les relations collectivités – associations à la suite de la signature de [la Charte des engagements réciproques Etat, mouvement associatif et collectivités territoriales](#) du 14 février 2014.

Les participants ont également pu participer à des ateliers sur deux thématiques :

« Comment utiliser les mesures nouvelles pour agir sur mon territoire » et « Comment co-construire un projet local avec les associations » avec des invités comme le CGET et Le Mouvement associatif. [En savoir plus](#)

Groupe de travail Vie associative

Au cours du travail de concertation pour la rédaction du rapport [Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement](#), un chantier portant sur l'accompagnement des associations a été identifié afin qu'elles puissent mieux répondre aux mutations qui les touchent. Cette démarche, incarnée par la mesure 4 de la stratégie gouvernementale et renforcée par la [circulaire 6118/SG du 3 octobre 2019](#) qui rappelle que l'accompagnement des associations locales fait partie des Objets de la Vie Quotidienne (OVQ) de nos concitoyens, vise à



développer les dispositifs locaux de soutien à la vie associative et de l'Economie sociale et solidaire. A cet effet, un groupe

de travail national a été constitué. Il est composé de référents à la vie associative de services déconcentrés et a été rejoint par les acteurs clés de l'accompagnement. Il rendra en fin d'année une proposition adaptée aux différentes configurations territoriales.

Compte d'engagement citoyen

Les droits acquis au titre du compte d'engagement citoyen liés aux activités 2017 (toutes activités) devraient être affichés sur les comptes personnels de formation (CPF) d'ici la fin de l'année 2019, alors que le nouveau catalogue de formations éligibles au titre du CPF est désormais directement accessible aux bénéficiaires. Seront également affichés d'ici la fin de l'année tous les droits liés aux activités 2018 hors

ceux liés au bénévolat qui seront affichés après la date limite de validation fixée au 31 décembre 2019, soit en mars 2020.

➔ [Retrouvez la newsletter Vie Associative sur PACO](#)

Campagne FDVA 2019

La loi de finances pour 2018 a confié au FDVA, l'outil financier de soutien de l'Etat aux associations, la gestion d'une partie des crédits de la réserve parlementaire supprimée par la loi du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique. La dotation de 25 millions d'euros, soit la moitié des crédits alloués à l'ancienne réserve parlementaire pour le soutien aux associations, a été reconduite par les Parlementaires dans la loi de finances pour 2019. Les 25 millions d'euros accordés et quasiment déjà versés représentent près de 20% du montant demandé (125 millions). Près de 10 000 associations ont été accompagnées, soit plus de 53% des associations qui ont présenté une demande. Encore cette année, le

nombre de demandes présentées est donc bien supérieur aux demandes reçues au titre de la réserve (12 300 dossiers). 81,3% des associations soutenues sont des petites associations n'ayant pas de salarié ou 2 au maximum. 60% n'appartiennent à aucun réseau associatif. Le fonds assume pleinement sa mission interministérielle. 30% des soutiens ont visé le champ sportif, 19% la culture, 15% le médico social, 8% la jeunesse, 6% l'environnement, 5% les loisirs, le reste étant encore partagé entre de nombreux secteurs (défense des droits, éducation et autres). Le soutien au fonctionnement des associations représente 60% des soutiens demandés et accordés, les 40% restant étant un soutien à des projets.

Jeunesse

Conseil d'orientation des politiques de jeunesse



La réunion de la commission insertion du COJ, le 4 septembre dernier, a porté sur l'obligation de formation jusqu'à 18 ans institué par l'article L.114-1 de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance. Une quarantaine de membres et invités de la

commission ont participé à cette réunion en présence de Sylvie Charrière, Députée de la 8ème circonscription de Seine-Saint Denis et Vice-Présidente de la commission des affaires culturelles et de l'éducation et Olivier Noblecourt, Délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants. Sylvie Charrière a été chargée, par le gouvernement, d'une mission ayant pour objectif l'identification, l'orientation et le suivi des jeunes soumis à l'obligation de formation de 16 à 18 ans avec deux axes prioritaires : l'identification des jeunes décrocheurs et l'orientation des jeunes identifiés vers une solution. Face à un droit dont l'effectivité est aujourd'hui questionnée, l'offre doit être cohérente, connue et adaptée. Olivier Noblecourt a souligné la nécessité de repérer les jeunes en risque de devenir des NEET, de réinvestir les dispositifs d'accompagnement des plus fragiles et d'accompagner en renforçant les moyens des missions locales, en utilisant les dispositifs du

PIC, en développant des accompagnements hybrides et innovants. [En savoir plus](#)

A l'occasion de la réunion de la commission éducation populaire du 21 octobre, deux rapporteurs de l'avis du CESE intitulé « L'éducation populaire, une exigence du XXIème siècle » en ont présenté les points saillants. Des échanges avec les membres ont permis de définir des pistes de travail sur lesquelles la commission pourrait se pencher dans le cadre de la réflexion qu'elle doit mener sur le rôle de l'éducation populaire dans l'émergence d'initiatives citoyennes au service de la vie démocratique. La commission recevra, le 26 novembre prochain, la députée Aurore Bergé à qui le Gouvernement a confié une mission pour « définir les objectifs, les principes d'action et les leviers d'une politique d'émancipation artistique et culturelle renouvelée, allant au-delà de l'éducation artistique et culturelle, et qui s'adresse à tous nos concitoyens ».

L'assemblée plénière du COJ s'est tenue le 12 novembre dernier. L'ordre du jour a été essentiellement consacré à la production d'un troisième avis du COJ portant sur le SNU, au regard de la préfiguration qui s'est déroulée dans 13 départements, en juin dernier. A cette occasion l'INJEP a présenté les résultats de son évaluation et la MSNU a fait état du bilan des retours d'expériences.



Regroupement des correspondants

Information jeunesse

Le 17 octobre dernier, les correspondants IJ de l'ensemble des DR(D)JSCS ont pu notamment échanger entre eux sur le rôle du correspondant IJ dans les DR(D)JSCS ainsi que dans les futures DRAJES mais aussi avec l'Union nationale Information jeunesse (UNIJ) autour de pistes possibles de collaboration. Cette réunion a également été dédiée à la boussole des jeunes.

Ce temps de travail a permis à la DJEPVA d'appréhender de manière plus précise la façon dont les services déconcentrés se sont emparés des évolutions réglementaires et législatives qu'elle porte ou dans lesquelles elle est largement investie. Il a également donné lieu à un partage d'expériences et de retours sur les pratiques.



2ème Journée d'échanges et d'information autour du dialogue structuré territorial
Organisée à l'Hotel de Région Grand-Est, le 3 octobre dernier, cette journée a été consacrée à dresser un

état des lieux de la mise en oeuvre du dialogue structuré territorial. Ponctuée par le témoignage du CRAJEP Nouvelle-Aquitaine sur les espaces de participation dans la région, ce temps forts a permis, à travers des ateliers, de recenser collectivement les freins rencontrés et identifier les leviers dans la mise en oeuvre du dialogue structuré territorial sur chaque étape du processus : copilotage, modalités, calendrier, sujet ou les thématiques et les attendus politiques. Un débat mouvant a été proposé autour de la participation des jeunes dans le dialogue structuré avec les pouvoirs publics. Les territoires ont également pu échanger sur l'avancement de leur dynamique territoriale et les perspectives de développement de la démarche.

[En savoir plus](#)



Le document de politique transversale Jeunesse 2020 est publié

[Accéder au document](#)

Les chantiers de l'action gouvernementale précisés

Les chantiers prioritaires de l'action gouvernementale sont précisés dans deux circulaires du Premier ministre, datées du 3 octobre 2019.

La première concerne [les politiques publiques prioritaires de l'État en région](#) qui doivent faire l'objet d'un suivi renforcé quant à l'exécution des réformes et d'une meilleure association des services déconcentrés à leur déploiement. A ce titre, chaque préfet de région présentera, comme indiqué dans la [circulaire du 12 juin 2019](#) relative à la mise en oeuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État, au minimum une fois par an, un état de la mise en oeuvre des politiques publiques prioritaires de l'État dans la région, dont il a la responsabilité.

La deuxième concerne [les priorités de l'action gouvernementale](#). Le Comité interministériel de transformation publique du 29 octobre 2018 a validé, pour chaque ministère, un plan de transformation ministériel (PTM) qui retrace les grandes transformations de l'action publique portées par chaque ministre, ainsi que les chantiers de réorganisation interne des administrations et des services publics dont ils ont la responsabilité. Au sein de ces chantiers, les objets de la vie quotidienne (OVQ) identifiés doivent faire l'objet d'un suivi.

Pour le périmètre JEPVA, deux OVQ ont été identifiés :

- assurer la montée en charge du SNU
- soutenir les petites associations

Partenariat Jeunesse Education populaire

La procédure d'agrément Jeunesse Éducation populaire :
du nouveau avec le décret n° 2019-838 du 19 août 2019

Le décret du 19 août 2019 introduit deux mesures de simplification relatives à la procédure d'agrément Jeunesse Éducation populaire.

La première mesure concerne l'agrément départemental pour lequel l'avis des conseils départementaux de la jeunesse, du sport et de la vie associative (CDJSVA) est supprimé.

Les CDJSVA, créés par le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006, émettaient en formation locale spécialisée un avis sur les demandes d'agrément départemental de Jeunesse et d'Éducation populaire.

Le décret du 19 août 2019 supprime l'avis préalable des CDJSVA à compter de la rentrée 2019 (modification de l'article 29 du décret n° 2006-665 du 7 juin 2006).

Cette mesure de simplification a été approuvée par le conseil d'orientation des politiques de jeunesse lors de la séance du 25 janvier 2019, en application de l'article 7 du décret n° 2016-1377 du 12 octobre 2016, puis visée par le Conseil d'État.

Désormais, le préfet de département délivre l'agrément sur proposition du service déconcentré départemental en charge de la jeunesse et de l'éducation populaire.

La deuxième mesure concerne la création de la procédure d'extension de l'agrément national aux associations membres régionales ou départementales.

Le décret du 19 août 2019 modifie par ailleurs l'article 1er du décret n°2002-571 du 22 avril 2002.

Cet article prévoit désormais que l'agrément national accordé à une association nationale ou à une fédération ou union d'associations

peut être étendu, sur la demande de celle-ci, à ses associations membres régionales ou départementales qui remplissent les conditions (principe de l'agrément dit « parapluie »).

L'extension de l'agrément de la tête de réseau ne peut pas bénéficier aux associations infra-départementales, même lorsqu'elles sont affiliées. L'agrément de ces associations locales reste délivré et sous le contrôle du préfet de département.

Le transfert de la garantie de respect des critères relatifs à l'agrément sectoriel JEP a ainsi pour effet de responsabiliser les grandes fédérations et associations qui se portent garantes des actions menées par l'ensemble du réseau : une vigilance devra être exercée par les instances nationales des associations têtes de réseau quant à l'exercice de l'agrément par leurs associations affiliées régionales et départementales (bilans réguliers, chartes, remontées régulières d'informations).

L'agrément des associations nationales têtes de réseau, fédérations ou unions d'associations, reste délivré et sous le contrôle de la DJEPVA.

La liste des associations régionales ou départementales rendues bénéficiaires de l'agrément de leur association ou fédération de niveau national sera publiée sur le site associations.gouv.fr, après validation et délivrance de l'agrément national et sera actualisée après toute éventuelle modification communiquée par la tête de réseau à l'administration centrale.

La mesure exclut les mouvements scouts, qui répondent réglementairement à un principe d'unicité de déclaration.



Conseil
d'Administration de
l'Office franco-
québécois pour la
jeunesse (OFQJ)

Le 25 octobre 2019 s'est tenue à Montréal, la 65e séance du Conseil d'administration de l'OFQJ, co-présidé par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel Blanquer, et la ministre québécoise des Relations internationales et de la Francophonie, Nadine Girault. Cette réunion a été l'occasion de faire un bilan de l'activité de l'OFQJ en 2018, de définir des orientations pour l'année à venir, et a marqué le début du nouveau mandat des administrateurs courant jusqu'en 2023. [En savoir plus](#)

CONSEIL DES MINISTRES
FRANCO-ALLEMAND



DEUTSCH-FRANZÖSISCHER
MINISTERRAT

Fonds citoyen et
conseil des
ministres franco-
allemands

Le 16 octobre s'est tenu à Toulouse le conseil des ministres franco-allemands à fort enjeu pour le secteur de la vie associative. La création d'un Fonds citoyen a été officialisée. Il doit permettre de renforcer et soutenir les projets des jumelages et les initiatives citoyennes de la France et l'Allemagne. La gestion de ce fonds sera confiée à l'OFAJ. Les premiers projets pourraient être financés dès mars 2020.

[En savoir plus](#)



Saison AFRICA 2020
La Saison AFRICA 2020 a pour objectif de mieux faire connaître l'Afrique contemporaine. Elle se déroule du 1er juin à la mi-décembre 2020 sur l'ensemble du territoire

métropolitain et ultramarin et donnera lieu à une centaine de projets artistiques, scientifiques, culturels et pédagogiques nationaux et à de nombreux projets pédagogiques locaux. Les services déconcentrés sont invités à se rapprocher du Comité académique Africa 2020 piloté par les délégations académiques aux relations européennes et internationales (DAREIC) et à relayer l'information sur l'appel à projet ouvert jusqu'à la fin 2019. [En savoir plus](#)

Mobilité internationale



CONGRÈS#Regions2019
Ma Région agit pour moi



Congrès des
Régions de France
Dans le cadre du
Congrès de Régions
de France qui s'est
tenu le 30

septembre à Bordeaux, le secrétaire d'Etat, Gabriel Attal, a participé à un atelier relatif à la mobilité internationale des jeunes comme outil d'insertion professionnelle, de développement économique et d'attractivité des territoires, aux côtés notamment de Béatrice Angrand, Présidente de l'Agence du Service civique et Marianne Besème, secrétaire générale de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ). A cette occasion, il a rappelé que le gouvernement travaille à une meilleure reconnaissance de l'expérience de mobilité à travers des outils conçus et réalisés par les opérateurs, à l'instar d'AKI (1), porté par l'OFQJ et à une optimisation du pilotage de cette politique publique, notamment au niveau régional, à l'aide d'indicateurs de suivi chiffrés des mobilités individuelles et collectives avec les opérateurs (OFAJ, OFQJ, Agence Erasmus+ Jeunesse et Sports, etc.).

(1) AKI permet de comprendre les enjeux et l'impact des expériences de mobilité internationale pour mettre en œuvre les moyens de valoriser les compétences transversales acquises dans un contexte d'apprentissage non-formel.

Sommet Climat à New York



Un jeune représentant
soutenu par la
DJEPVA a participé au
Sommet Climat
onusien à New York
les 20 et 21
septembre. A cette

occasion, il a participé à la marche Jeunesse et aux travaux consultatifs associant les jeunes et la société civile organisés par l'ONU ; il a pu relayer la parole des jeunes français sur ces questions. Cette participation s'inscrit dans une dynamique au long cours voulu par le cabinet du Ministre pour une présence systématique française aux événements mondiaux organisés sur le sujet.

[En savoir plus](#)

Service Civique



Le développement de la communauté du Service Civique se poursuit en 2019

En octobre, le cap des 400 000 engagés, depuis 2010, a été franchi. Cette hausse constante s'appuie sur une croissance continue du soutien de l'Etat à cette politique publique pour l'engagement des jeunes qui se poursuivra en 2020 : plus d'un demi-milliard d'euros y seront consacrés, dans l'objectif réaffirmé d'atteindre à terme 150 000 volontaires par an. En cette fin d'année, le rythme des recrutements est plus soutenu qu'à la même période de l'année dernière (plus de 3 500 nouvelles entrées par semaine). Aux moyens financiers investis dans le Service Civique viendront s'ajouter l'augmentation des budgets de l'Union européenne destinés aux dispositifs de mobilité et de citoyenneté européennes, également portés par l'Agence du Service Civique.



Evaluation de la préfiguration du Service national universel - Premiers résultats issus de l'enquête quantitative réalisée auprès des volontaires

L'INJEP missionné pour piloter l'évaluation de la phase de préfiguration du Service national universel (SNU) a rendu public les premiers résultats de celle-ci.

[Accéder aux résultats](#)

Ces résultats sont complétés par une note qui présente de manière synthétique les retours d'expérience des jeunes avant de revenir sur les conditions de mise en œuvre, les contenus, la pédagogie ainsi que les modalités d'encadrement des séjours. Il s'est agi aussi d'interroger les objectifs plus généraux du SNU, à savoir la mixité, la cohésion et l'engagement. [En savoir plus](#)

Les dernières publications

- Bene J., Saisir la diversité de la jeunesse à travers ses rapports au travail, Notes & Rapports, 9 octobre 2019.
- E. Bucolo, P. Eynaud, L. Gardin, Les modèles socio-économiques associatifs - Revue de littérature, Notes & Rapports, 2 octobre 2019.
- Amsellem-Mainguy Y., Voisin S.C (collaboration), « Les filles du coin » : Enquête sur les jeunes femmes en milieu rural - Sociabilités dans l'espace local rural populaire, Notes & Rapports, 26 septembre 2019.
- Abadie F., Politiques intégrées de jeunesse : une action publique renouvelée ?, Les cahiers de l'action n°54, 25 septembre 2019.
- Francou Q., James S., Evaluation de la préfiguration du Service national universel - Premiers résultats issus de l'enquête quantitative réalisée auprès des volontaires, Analyses & Synthèses n°27, 18 septembre 2019.
- Kéritel A., James S., Évaluation de la phase de préfiguration du Service national universel - Premiers enseignements des séjours de cohésion de juin 2019, Notes & Rapport, 11 novembre 2019



Retrouvez les publications de l'INJEP sur www.injep.fr

Amiens capitale européenne de la jeunesse

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale et de la jeunesse, Gabriel Attal, a assisté le 17 septembre dernier aux Assises de la Jeunesse à Amiens mises en place dans le cadre d' « Amiens, capitale européenne pour la jeunesse 2020 ».

La Boussole des jeunes se déploie dans les Hauts de France

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale et de la jeunesse, Gabriel Attal, a assisté le 17 septembre dernier aux Assises de la Jeunesse à Amiens mises en place dans le cadre d' « Amiens, capitale européenne pour la jeunesse 2020 ».

Cet événement a notamment été marqué par le lancement de la Boussole des jeunes de la ville d'Amiens.

Portée par le CRIJ Hauts-de-France en étroite collaboration avec la DRJSCS et la DDCS de la Somme, la première Boussole de la région mobilise d'ores et déjà 23 acteurs de l'emploi et de la formation, représentant 37 offres de services. Suite à la diffusion par la DRJSCS d'un appel à projets et d'un cahier des charges, élaborés en lien avec les différentes DDCS des Hauts-de-France, treize nouvelles Boussoles des jeunes verront le jour dans cette région en 2020.



Des Assises placée sous le signe de la Mobilité internationale

Dans son discours inaugural, Gabriel Attal a évoqué les bénéfices induits pour les jeunes des actions de mobilité européenne et internationale. Il a rappelé que la mobilité européenne et internationale de tous les jeunes est l'une des priorités du Gouvernement. Deux tables rondes ont été dédiées à ces questions.

La première, articulée autour de l'engagement et la mobilité des jeunes, a permis de présenter les programmes ERASMUS+, le Corps Européen de Solidarité et le Service Civique. Cette présentation a été illustrée par le témoignage de jeunes volontaires et des exemples pratiques du Centre Europe Direct Hauts-de-France et de la plateforme [Ready To Move](#).

La deuxième table ronde intitulée Collectivités et mobilités, quelles dynamiques pour votre territoire ?, problématisée autour de la mobilité comme outil innovant dont peuvent se saisir les collectivités pour tous types d'actions territoriales, a notamment fait l'objet des interventions de référents de la DRJSCS, Sabrina Cadeau (REIJ) et Caroline Prudhomme (cheffe de pôle JEPVA), particulièrement mobilisées sur l'événement.

[En savoir plus sur les Assises de la Jeunesse](#)

Valeurs de la République et Laïcité (VRL)



Evaluation du plan national de formation Valeurs de la République et Laïcité (VRL).

Le plan national de formation VRL, issu des engagements des Comités Interministériels à l'égalité et à la citoyenneté des 6 mars et 26 octobre 2015, a récemment fait l'objet d'une étude évaluative. La DEJPVA a participé au comité de pilotage de l'évaluation du dispositif.

Initié début 2016, ce plan national, destiné aux acteurs de terrain de la politique de la ville, de la jeunesse et des sports, a connu une rapide et importante montée en charge. Concernant le périmètre JEPVA, il convient de noter que les stagiaires relevant du domaine d'activité "JEP" constituent une proportion significative des publics formés (près de 30%). L'étude des statuts professionnels des candidats ayant suivi la formation de formateurs indique trois profils dominants. Les candidats issus du milieu associatif, tout d'abord, représentent le gros du contingent : 61% des répondants indiquent être employés dans ce secteur, pour la plupart d'entre eux dans le champ d'intervention « jeunesse, éducation populaire » (58%), « social » (12%) ou « sport » (11%). Une partie importante des candidats sont agents de l'Etat (21%) : la plupart d'entre eux travaillent dans une DR(D)JSCS (15%), une DDCS (30%) ou une préfecture (18%), donc dans des structures participant activement à la coordination et au déploiement du plan VRL. [En savoir plus](#)

Contact : nancy.marrec@jeunesse-sports.gouv.fr

AUVERGNE RHÔNE
ALPES

En région

Chantiers de jeunes bénévoles : portes ouvertes

La concertation régionale des chantiers de jeunes bénévoles a organisé, en septembre, deux portes ouvertes dans les départements du Cantal (commune de Fontanges) et de la Drôme (commune de Vassieux-en-Vercors) pendant le déroulement d'un chantier de jeunes bénévoles. Composée de services de l'Etat, de conseils départementaux, de Cotravaux et des associations organisatrices, la concertation souhaite développer l'ancrage des chantiers dans les territoires et les valoriser comme outils d'engagement, de citoyenneté et de mobilité des jeunes. Co-organisée par la DRDJSCS, la DDCSPP, le bailleur d'ouvrage et l'association de chantier, chaque porte ouverte a accueilli 50 personnes : élus locaux, services jeunesse de collectivités, associations JEP, centres sociaux, services de l'Etat, conseil départemental, parc naturel régional, jeunes bénévoles et leurs animateurs. Au programme :

- découverte des réalisations du chantier et démonstrations de techniques par les bénévoles ;
- repas international préparé et animé par les bénévoles ;
- témoignages par les partenaires ;
- groupes de travail thématiques.

Ces différents moments organisés dans des sites remarquables ont permis de mesurer les bénéfices de cette dynamique pour les territoires, de nouer de nouveaux partenariats, d'initier des projets pour 2020 et de conforter la place des chantiers dans les politiques territoriales de jeunesse.



Les jeunes bénévoles réunis autour de Madame Isabelle Sima : Préfet du Cantal

Renforcer la qualité éducative des accueils de loisirs : déploiement d'un plan de formation régional porté par les services de l'État



Dans le Grand Est, des formations sont proposées aux animateurs et directeurs d'accueils collectifs éducatifs de mineurs (ACEMs) pour renforcer leur capacité à mettre en œuvre des accueils de qualité propices à l'épanouissement des enfants et des jeunes. Chaque année, en France, plusieurs centaines de milliers d'enfants partent en Accueils Collectifs Éducatifs de Mineurs (ACEMs) : centres de vacances, colonies, centre de loisirs, ou encore camps de scoutisme, etc. Ces lieux de vie permettent aux jeunes de disposer de temps éducatifs complémentaires à l'école et à la famille. Espaces de socialisation, ils ont également vocation à favoriser la prise d'autonomie, le développement de l'esprit critique et sont des moments privilégiés pour découvrir des activités diversifiées. Il est donc indispensable de veiller à la qualité éducative de ces offres d'accueils et de séjours, déclarées auprès des services du ministère chargé de la Jeunesse et portées par des associations, collectivités locales et comités d'entreprises. Dans le Grand Est, depuis 2017, la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), en partenariat avec les directions départementales en charge de la jeunesse et des sports, propose un vaste plan de formation aux organisateurs d'ACEMs. Pour l'année 2019/2020, 80 journées de formation sont organisées sur l'ensemble du territoire régional, à l'attention des équipes pédagogiques, des animateurs, des éducateurs sportifs et des équipes de direction. Cette offre ne se substitue pas à la formation initiale des professionnels mais vient la renforcer, en cohérence avec les orientations nationales, les enjeux locaux et les besoins concrets d'outils permettant de diversifier les pratiques.

Une étude monographique pour promouvoir le label Plan mercredi au service du développement de l'action éducative dans les territoires du Grand Est



Depuis la rentrée 2018, le Plan mercredi est venu renforcer la plus-value des Projets Educatifs de Territoire (PEDT). La DRDJSCS Grand Est et les DDCSP du territoire accompagnent quotidiennement la mise en place de ce label de qualité en collaboration avec les services de l'Éducation Nationale et les Caisses d'Allocations Familiales. Une étude monographique, commandée par la DRDJSCS à l'association Citoyens et Territoires, met en lumière trois exemples, sur trois territoires du Grand Est (*) dont l'histoire, les réalités, les points forts ou les contraintes sont différents. Pour autant, tous ces projets visent l'inclusion des enfants et des familles, l'accessibilité des activités et la mise en valeur de la richesse des territoires. A la fois recueil de bonnes pratiques mais également de témoignages ou de points de vigilance, ces travaux se veulent inspirants pour l'ensemble des territoires de la région Grand Est. S'appuyant sur la rencontre d'une quarantaine d'acteurs locaux (élus, techniciens, enseignants, acteurs associatifs...) ainsi que sur l'analyse de documents relatifs aux politiques éducatives déployées sur les trois territoires, ces monographies ont vocation à constituer un outil supplémentaire au service des acteurs des temps éducatifs. Cette étude sera prochainement disponible sur le [site de la DRDJSCS du Grand Est](#).

* La Chapelle St Luc, commune urbaine (Aube), 12800 habitants, comprenant en son sein un important quartier prioritaire de la politique de la ville - Favières, commune rurale (Meurthe-et-Moselle), 600 habitants - Contrexéville, commune intermédiaire (Vosges), 3250 habitants.

Temps forts

 28 nov.
2019 **Journée nationale**
 Paris **Agorajep**



Dans le contexte des prochaines élections municipales en mars 2020 et au regard de la

compétence partagée Education populaire que prévoit la loi NOTRe de 2015, le Cnajep organise son Agorajep sur le thème : « Des territoires d'éducation populaire ». [En savoir plus](#)

 19 nov.
2019 **Les rencontres**
 Paris **annuelles de l'INJEP**



Organisée au conseil économique, social et environnemental, cette journée de rencontres et d'échanges a permis aux élus, acteurs associatifs et

chercheurs d'appréhender les évolutions du monde associatif dans sa diversité et de confronter leurs points de vue et leurs expériences. [En savoir plus](#)

 13 nov.
2019 **Regard croisé sur les**
 Paris **métiers de l'animation**



Dans le cadre de la campagne Provox, le Cnajep a

organisé une matinée d'échanges autour de la question "Quels métiers et quelles formations pour les animateurs.trice.s pour soutenir et travailler avec tous les jeunes ? ". L'objectif est de formuler des recommandations pour le conseil des Ministres de l'Union européenne organisé les 22 et 23 novembre 2019. [Accéder au programme](#)

Formation statutaire

Offre Nationale Métiers JEPVA 2020
Les inscriptions aux formations continues proposées en 2020 dans le cadre de l'offre nationale de formation métier JEPVA sont ouvertes, via Renoirh. Ces formations ont été proposées en 2019 et font l'objet d'un renouvellement pour 2020. Les nouvelles formations soumises au comité technique ministériel seront précisées ultérieurement. Pour suivre l'actualité de la formation continue : [rubrique PACo – Se former](#)

Avis de concours

L'arrêté du 26 juillet 2019 fixe les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse en 2020, autour des nouvelles spécialités.

L'arrêté du 29 octobre 2019 autorise, au titre de l'année 2019, l'ouverture d'un concours interne de recrutement des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs.

Les arrivées à la DJEPVA

Sous-direction des politiques interministérielles de jeunesse et de vie associative

Bureau du développement de la vie associative

Hafida DJEBALI, Juriste

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Julie MOLNAR, Responsable des outils de diffusion numérique

Au calendrier

30 & 31 janv. 2020

Regroupement des chefs de pôle régionaux et référents Service Civique

FOCUS La jeunesse et la vie associative, un axe fort des orientations gouvernementales en matière de ruralité

Le 29 mars 2019, Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, a installé une mission chargée de formuler des propositions au Gouvernement d'ici juin 2020, en vue d'élaborer un Agenda rural. Composée de personnalités reconnues pour leur expérience territoriale et leur connaissance des enjeux des territoires ruraux, la mission consultera de très nombreux acteurs de la ruralité, dont les initiatives contribuent à la politique de cohésion sociale et territoriale. La ministre a rappelé l'importance d'appréhender les territoires ruraux dans toute leur diversité et de proposer des mesures qui améliorent concrètement la vie quotidienne de leurs habitants.

Dans le cadre de cet Agenda rural, le rapport [Ruralités : une ambition à partager](#) a été remis à la ministre le 26 juillet dernier. 200 mesures d'accompagnement y sont identifiées. Présentées par le Premier ministre le 20 septembre, lors du congrès de l'Association des maires ruraux, ces mesures sont pour plusieurs d'entre elles destinées à la jeunesse et à la vie associative.

Les travaux du conseil d'orientation des politiques de jeunesse, menés en inter-commission de février à août 2019 sur le thème de [la participation des jeunes au développement des territoires ruraux](#) et l'avis adopté par le COJ le 17 septembre 2019 recourent les mesures préconisées dans ce rapport.

Une réunion interministérielle (RIM) organisée à partir de celui-ci, a permis de traduire l'Agenda rural en un [plan d'actions en faveur des ruralités](#) ayant vocation à

s'inscrire dans la durée. Des mesures relevant de la jeunesse et de la vie associative seront déployées dans les territoires ruraux en lien notamment avec :

- le déploiement de la boussole des jeunes
- la promotion du permis à 1 euro par jour
- la formation à l'examen théorique du permis de conduire pour les jeunes qui intègrent le Service national universel
- le déploiement du PIX, le service public de certification des compétences numériques lors du SNU
- le déploiement de 15000 services civiques, notamment auprès des personnes âgées et dans les collectivités territoriales
- l'identification comme priorité du fonds de soutien à la vie associative (FDVA) des projets associatifs portés pour la ruralité
- l'intégration d'un volet « jeunesse » dans les contrats de ruralité

La DJEPVA, en lien avec le CGET, travaille actuellement à la déclinaison opérationnelle de ces différentes mesures et au suivi des territoires concernés par leur mise en oeuvre.

Nos campagnes, territoires d'avenir



A lire également

[Place des jeunes dans les territoires ruraux, Avis du CESE, janvier 2017](#)

La parole à...



Caroline PASCAL,
Cheffe de l'Inspection
générale de l'éducation, du
sport et de la recherche
(IGÉSR)



Dans quel contexte s'est constituée l'IGÉSR ?

Depuis plusieurs années, le scénario d'un regroupement de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) et de l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) avait été évoqué (1). Dès leurs prises de fonctions, les ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ont fait connaître leur souhait de rapprocher l'IGEN et l'IGAENR. Un rapport remis en mai 2018 par le chef de l'IGAENR et la doyenne de l'IGEN présentait les avantages d'une fusion et esquissait l'intérêt d'étendre l'opération à l'inspection générale de la jeunesse et des sports (IGJS) et à l'inspection générale des bibliothèques (IGB) pour créer la 4ème inspection générale interministérielle (2). C'est ce scénario qui a été retenu par les trois ministres sous l'autorité desquels l'IGÉSR se trouve placée (éducation nationale et jeunesse, enseignement supérieur et recherche, sports), ainsi que par le ministre de la culture s'agissant des attributions de l'IGÉSR en matière de bibliothèques, de documentation et de promotion de la lecture publique. La création de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche s'inscrit dans une étape historique de rapprochement de ces périmètres ministériels et constitue en quelque sorte une des premières traductions effectives de leur réorganisation, en particulier au niveau déconcentré avec la création des DRAJES et des services chargés de la jeunesse et des sports au sein des services départementaux de l'éducation nationale. Elle affirme le caractère interministériel des politiques d'éducation, de recherche, d'enseignement supérieur, de

jeunesse, de sports et de vie associative et permet d'envisager des convergences nouvelles dans le respect des spécificités de chacun de nos périmètres ministériels.

Quelles sont les missions et attributions de la nouvelle Inspection Générale ?

L'intégralité des missions actuelles d'inspection, de contrôle, d'audit, d'évaluation, d'expertise, d'appui et de conseil des 4 inspections générales constitutives continue d'être exercée par l'IGÉSR. Les textes qui fondaient les compétences de l'ex-IGJS s'appliquent automatiquement à l'IGÉSR, qui assure désormais « une mission de contrôle et d'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques de la jeunesse, du sport, de l'éducation populaire et de la vie associative » et « le contrôle et l'inspection des personnels et des activités des services centraux et déconcentrés des ministres chargés de la jeunesse, des sports, de l'éducation populaire et de la vie associative ainsi que des organismes relevant de leur tutelle ». Tout comme les autres inspections générales interministérielles, l'IGÉSR peut recevoir directement des commandes du Premier ministre et effectuer des missions à la demande d'autres ministres, d'organismes publics, de collectivités territoriales ou de leurs groupements, de fondations ou d'associations, d'États étrangers, d'organisations internationales ou de l'Union européenne. L'organisation interne de l'IGÉSR prévoit l'existence de cinq collèges (3), dont un collège « jeunesse, sports et vie associative », ayant vocation à assurer, chacun dans leur domaine respectif, le suivi des missions et des rapports et à apporter aux ministres et aux directions d'administration concernées une expertise, une capacité d'observation et d'évaluation permanente destinée à éclairer leurs choix. Outre ces collèges thématiques, l'organisation interne de l'IGÉSR s'appuiera sur cinq pôles chargés des sujets transversaux (4) et sur des groupes d'échange et d'information (GEI) qui constitueront des lieux de croisement des cultures, de création des transversalités et d'une identité commune.

(1) Notamment par la Cour des comptes, mais également par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale qui préconisait la création d'une inspection générale unique « mieux à même de répondre aux besoins en matière d'évaluation du système éducatif »

(2) Avec l'inspection générale des finances (IGF), l'inspection générale de l'administration (IGA) et l'inspection générale des affaires sociales (IGAS)

(3) « Expertise disciplinaire et pédagogique », « Établissements, territoires et politiques éducatives », Jeunesse, sports et vie associative », « Enseignement supérieur, recherche et innovation », « Bibliothèques, documentation, livre et lecture ».

(4) « Affaires juridiques et contrôle », « Affaires internationales », « Voie professionnelle et apprentissage », « Ressources humaines et formation », « Suivi de la fusion et animation des groupes d'échange et d'information ».

La parole à... (suite)



Fabienne Bourdais,
Coordonnatrice du groupe
thématique permanent
« jeunesse, vie associative »
de l'IGÉSR



Quels sont les chantiers en matière de jeunesse et vie associative, en cours et à venir ?

Le groupe technique permanent « jeunesse vie associative » au sein du collège JSVA est le lieu de veille sur l'actualité de ce champ ainsi qu'un lieu d'échanges sur les missions en cours et à venir dans le cadre des procédures internes de l'IGÉSR. L'action de l'IGÉSR s'inscrit dans le prolongement de l'activité précédemment exercée par l'ex-IGJS. Ainsi, les missions de contrôle des fédérations et associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire, au titre de la revue permanente, comme les missions d'évaluation de politiques publiques se poursuivent. A titre d'illustration, sont actuellement en cours une mission de contrôle d'une association de scoutisme et une mission d'évaluation de la structuration régionale du réseau « information jeunesse ». Ces rapports sont, pour la plupart, disponibles en ligne ([ici](#)). L'IGÉSR a aussi vocation à intervenir sur des missions de contrôle en cas de difficultés particulières signalées au ministre mais aussi en appui des réformes en cours qui dépassent le strict champ « jeunesse-vie associative ». Par ailleurs, deux missions sont aujourd'hui engagées en accompagnement de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat et du rapprochement entre les services académiques et les services déconcentrés chargés de la jeunesse et des sports, dont les conclusions sont attendues d'ici fin 2019 : une mission d'appui relative au transfert des missions et des agents

« jeunesse et sports » et une mission d'appui, conjointe avec l'IGAS, portant sur le transfert à l'éducation nationale et à l'enseignement supérieur des missions de formation et de certification exercées dans les secteurs de l'animation, du sport, du social et du sanitaire.

Comment se réalise l'ancrage de ces sujets au sein de la nouvelle Inspection Générale ?

Certaines articulations sont évidentes comme pour les deux missions d'appui précédemment citées. Il convient de préciser que des missions inter-inspections associant l'IGJS, l'IGEN ou l'IGAENR ont déjà eu lieu, avant la constitution de la nouvelle IGÉSR, par exemple sur les politiques éducatives. Ce fut notamment le cas récemment au sujet du « plan mercredi ». Le principe est désormais que les équipes de mission associent des inspecteurs généraux issus des différentes IG d'origines. L'apport de la nouvelle organisation est facilement perceptible sur des missions de contrôle d'associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire, également associations complémentaires de l'école publique. La transversalité souhaitée ne doit cependant pas se substituer aux expertises des différents champs professionnels. L'organisation mise en place est une garantie en ce sens avec le maintien d'un collège thématique comme indiqué précédemment. Dans le même temps, l'approche territoriale des missions permanentes et la création de groupes d'expertise et de prospective, dont certains à vocation permanente sur les fonctions de contrôle par exemple ou à vocation transitoire, comme celui dédié à l'engagement et à la citoyenneté, permettent un partage et des lieux de production collective.

Propos recueillis par A.Lemoine

Ressources utiles

- Les jeunes et l'avenir du travail, Avis du Conseil économique, social et environnemental, mars 2019
- La place du numérique dans le projet associatif en 2019, Solidatech et Recherches & Solidarités, octobre 2019
- La France associative en mouvement - édition 2019, Recherches & Solidarités, octobre 2019

Directeur de publication : Jean-Benoît Dujol
Contact : Bureau de l'animation territoriale
Audrey Lemoine, responsable éditoriale
audrey.lemoine@jeunesse-sports.gouv.fr
© 2019 Tous droits réservés